



Firminy-Tivoli-Marmiers-Camisières-Canteloube-Clémenceau-Baradel Tronquières

Aurillac, le 13 novembre 2024

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE. Dossier suivi par : valerie.peyrouzel@aurillac.fr 04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

Objet: Conseil de Quartier 6

Étaient présents: Chantal AMARI, Alice BELGUIRAL, Marie-Jeanne CHAUPIT, Marie CONDAMINE, Martine CONNE, Francine GAZAL, Babette MANHEVAL, Maguy MAYENOBE, Valérie PEYROUZEL, Nicole SERIEYS, Véronique VISY, Jean DAUZONNE, Francis GIBIAT, et Pierre ROUCHES.

Étaient excusés : Marie-Thérèse CHANCEL, Éliane DAUZONNE, Pierre CONDAMINE, Thierry COSTE, Jean-François LABORIE et Alain RIEHL

Intervenantes : Mireille LABORIE adjointe au défi climatique, à la transition écologique et élue référente des CDQ ainsi que **Frédérique MUSIEDLAK** agent du service Environnement et Économie circulaire de la CABA.

Véronique VISY et l'animatrice accueillent Mireille LABORIE, Frédérique MUSIEDLAK et les membres du conseil de quartier 6. Après avoir énoncé l'ordre du jour, elles souhaitent la bienvenue à Babette MANHEVAL nouvelle membre du CDQ6 et donnent la parole à Mme MUSIEDLAK pour aborder le premier sujet.

1. Suite à une demande des membres lors d'une précédente réunion, présentation par Frédérique MUSIEDLAK d'éléments sur la nouvelle réforme sur le compostage :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé et ouvert à tous, conformément aux lois européennes et à la loi anti gaspillage du 10 février 2020. Le Gouvernement soutient les collectivités dans la création de solutions pour les ménages et rappelle aux professionnels leurs responsabilités.

Biodéchets : de quoi parle-t-on ?

- Les déchets verts qui comprennent les tontes et fauchages de la pelouse, les feuilles mortes et les brindilles,
- Les déchets ligneux provenant de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies,
- Les déchets alimentaires qui sont les restes de repas, de préparation de repas ou de produits périmés qui n'ont pas été mangés.

Pourquoi trier les biodéchets à la source ?

- ➤ Diminution de l'empreinte carbone. 80% des biodéchets sont constitués d'eau. Les détruire consomme de l'énergie de manière inutile. Le méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur au CO2, est produit lorsqu'il est enfoui. Les trier afin de les valoriser ne présente que des avantages. Plus de 800.000 tonnes de gaz à effet de serre sont évitées en triant les biodéchets.
- Production d'énergies renouvelables. La mobilisation des biodéchets permet la création de biogaz, une origine d'énergie renouvelable essentielle à la décarbonation. Le biogaz peut être utilisé de plusieurs manières : il peut être utilisé comme carburant pour produire de l'électricité et de la chaleur ; il peut être purifié et utilisé comme carburant ; ou il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel.
- Substitution des engrais de synthèse. Il est très avantageux pour l'environnement de remplacer les engrais de synthèse par des engrais organiques provenant de biodéchets tels que le compost. Il est possible de régénérer les sols en utilisant des approvisionnements renouvelables et accessibles sur le territoire.

Les réponses et propositions de proximité :

Veuillez trouver en pièce jointe, un document détaillé présentant des solutions de proximité adaptées, comme l'a exposé Frédérique MUSIEDLAK lors de la réunion.

- **2.** Présentation par Mireille LABORIE de la Charte et du Guide de l'arbre et du « Permis de végétaliser » qui est le résultat d'un travail mené par le CCTE (Conseil citoyen de la transition) depuis près de 2 ans :
- La charte de l'arbre, reprend les grands principes du « Portrait de l'arbre », réalisé par la métropole de Metz. Elle a été présentée en conseil municipal en juin 2023. Ce document évoque divers sujets tels que : le rôle de l'arbre, son rôle en ville, le patrimoine vert d'Aurillac, la réglementation, les techniques de gestion durable, etc. Au travers de la charte, le CCTE a soumis des propositions qui ont été validées en conseil. Par exemple : la rédaction d'un guide technique, replanter 2 arbres à chaque arbre coupé, offrir un arbre à chaque naissance. La charte est destinée à être diffusée aux agents techniques de la ville, des prestataires, assistants à maîtrise d'ouvrage et toutes les entreprises qui travaillent en relation avec les arbres sur la commune.

Ci-joint le lien pour consulter la Charte : https://www.aurillac.fr/download/charte-de-larbre-2/

- Le guide de l'arbre, vient en complément de la « charte de l'arbre », il a une visée plus technique et aborde les sujets suivants : rôle de l'arbre en ville, la réglementation liée aux plantations, les mesures relatives à la bonne gestion des arbres, les plantations, la protection, les tailles, la cicatrisation, le barème d'indemnité pour calculer la valeur d'un arbre, etc.

Ci-joint le lien pour consulter le Guide : Guide de l'arbre | Mairie d'Aurillac

- «Permis de végétaliser», l'idée : permettre de planter sur le domaine public en pied de façade et de jardiner un espace de la commune (micro-fleurissement d'un bac, d'un pied d'arbre, projet porté par une personne ou un groupe de personnes).

3- Retour sur les questions posées lors de notre précédente rencontre.

Q : Suite à la demande de certains membres du CDQ 6 et 5, il a été programmé, lors de la semaine écocitoyenne, deux visites de la station d'épuration de Souleyrie, où sont traitées les eaux usées d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Giou-de-Mamou et une partie de Vézac.



Q: Il avait été demandé l'implantation de panneaux sur le square JARA, interdisant le passage aux deux roues motorisés et l'obligation de tenir son chien en laisse. La présidente du CDQ6 avait fait la demande auprès du N° Cadre de Vie.

R: Actuellement, 4 panneaux comme celui en photo, ont été installés, informant les utilisateurs du square que les chiens doivent être tenus en laisse et un arrêté sur lequel est notifié qu'afin de préserver la sécurité, la tranquillité et l'agrément du public, tous les engins ou véhicules à moteur, à l'exception de ceux réalisant l'entretien ou les véhicules de secours, sont interdits dans le square JARA. La circulation des vélos est autorisée dans le square.

Q: La sortie du Centre Médico Chirurgical de Tronquières (CMC) se révèle compliquée en raison d'un arbre sur la gauche qui cache la visibilité. Est-il possible de le couper ?

R: Véronique VISY avait échangé avec Alain COUDON sur cette problématique qui avait également été signalée par l'établissement au N° Cadre de vie. L'arbre ne sera pas coupé mais un miroir va être installé pour assurer la visibilité.

A ce jour un miroir a déjà été installé (il est en cours de repositionnement car dévié à la suite d'un vent violent ou d'une incivilité). Un second sera mis en place prochainement pour accroître la visibilité ainsi qu'un arrêté de circulation limitant la vitesse à 30km/h avec pose de panneaux complémentaires de danger.

Q: Des membres rappellent que la sortie de la rue de la Sumène (côté rue de la Cère) est difficile et plutôt dangereuse. Des véhicules des riverains de la rue de la Cère sont stationnés sur les trottoirs. La circulation venant de la gauche n'est presque pas visible pour franchir le stop de la rue de la Sumène. Certains membres avaient proposé d'installer un miroir, mais il a été refusé.

R : La raison en est que la rue la Cère deviendra bientôt une rue à sens unique et que les stationnements seront décalés des deux côtés de la route (en quinconce), éliminant ainsi les soucis de visibilité.

Les travaux du CABA sont prévus pour la fin de l'année et les travaux d'aménagement des surfaces sont prévus pour 2025. Il n'est donc pas nécessaire d'installer un miroir.

4 – Bilan Semaine Écocitoyenne du 28 septembre au 05 octobre 2024.

La première édition de la semaine écocitoyenne a accueilli environ 1.857 personnes au cours des 31 rendez-vous écocitoyens :

- 1.556 personnes touchées sur les 23 rencontres programmées à destination du grand public.
- 301 enfant impliqués sur 8 actions dans le cadre des temps périscolaires.

La journée phare du samedi 28 septembre où depuis 6 ans, les Aurillacois se mobilisent pour nettoyer les berges de la Jordanne, a permis de recueillir **367 kg** (240 kg d'ordures ménagères, 15 kg de déchets triés, 15 kg de verre, 40 kg de ferrailles, 20 kg d'encombrants, 30 kg de bois, 5 kg de pneu, 2 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques). C'est bien moins que l'an passé (800 kg) mais cette année, le débit de la Jordanne n'a pas permis, pour des questions de sécurité, de sonder le lit de la rivière.

Pour rappel, lors des précédentes éditions il avait été ramassé :

En 2018: 4.400 kg - En 2019: 2.853 kg - En 2021: 1.241 kg - En 2022: 1.640 kg - En 2023: 800 kg.

5 - Informations diverses:

- Ville d'Aurillac :

- Du 6 octobre au 20 novembre 2024 : « **Octobre de la flamboyance** » avec un programme riche en spectacles où les artistes vont à la rencontre des résidents dans les EHPAD d'Aurillac, d'animations ouvertes à tous les publics (gratuit et sur réservation), de rencontres inter-générationnelles, de sorties à la journée vers des sites touristiques.
- Du 11 octobre au 20 novembre 2024 : L'association Contre Allée présente **l'exposition** « **Intenses Paysages** » de Laure QUONIAM, architecte paysagiste et artiste, aux ECURIES jardins des Carmes. L'exposition ouvre au visiteur un panorama très large d'œuvres majeures réalisées dans des sites patrimoniaux, dans des espaces urbains, des parcs, jardins publics ou privés.
- Vendredi 22 novembre à 20h30 et samedi 23 novembre à 15h30: *Concert de la Sainte Cécile* au Théâtre d'Aurillac Entrée gratuite avec réservation obligatoire.

Cette année, l'Harmonie d'Aurillac invite les chœurs mixtes du Conservatoire à participer au concert de Sainte-Cécile. A cette occasion, 120 musiciens et chanteurs interpréteront un programme autour de la musique gospel.

Informations et réservations au 04 71 45 46 04.

- Actions du service jeunesse et projets à venir des jeunes du CMEJ et de l'espace Jeunes :

- Commémorations du 11 novembre : Les jeunes ont échangé sur leur rôle essentiel lors de cet événement. 6 jeunes (3 filles et 3 garçons) ont été sélectionnés pour représenter le CMEJ à la commémoration de l'armistice de 1918.
- **Projet de plantation d'arbres**: Ce projet, en partenariat avec le service des espaces verts, sera discuté lors d'une prochaine commission du CMEJ. Il vise à fidéliser l'engagement écologique des jeunes.
- Action pour le Téléthon : vendredi 29 novembre, à l'espace des jeunes, challenge vélo, en partenariat avec le Stade Aurillacois.
- Bal de fin d'année : Vendredi 20 décembre au Sismographe.
- Festival du Jeu : Prévu les 2 et 3 janvier 2025 avec 6 sites cette année : CPMF, Gymnase de Jules Ferry, Espace des Carmes, Bibliothèque, Bâtiment de l'Horloge et Cinéma de Cristal.
- **Quine :** Dimanche 09 mars 2025 à la halle de Lescudillers. Les recettes récoltées contribueront au financement du voyage citoyen à Paris.

- Voyage à Paris : Prévu pour la première semaine des vacances d'avril 2025.
- **Opération Bubble-Tea**: Les jeunes souhaitent reconduire ce projet pour le printemps 2025. Trois commerçants partenaires sont impliqués (Coffee Shop, Temps des Délices, Manga Café). Les jeunes échangent un bubble tea contre un contenant rempli de mégots ramassés, dans le cadre de la sensibilisation à la pollution des déchets.

- Centre Social de Marmiers :

• **« Bourse aux jouets Solidaire » :** Dimanche 24 novembre 2024 de 9h à 12h organisée par le Centre Social de Marmiers en partenariat avec le Club de Loisirs de Brouzac, au profit du Secours Populaire d'Aurillac. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Waïla FIEVET - Médiatrice Social du Centre Social de Marmiers au 06 04 46 72 37.

- Centre Commercial de Marmiers :

• *« Illuminations de Noël » :* Jeudi 28 novembre, les commerçants de la galerie de Marmiers, vous invitent au lancement de leurs illuminations de Noël. RDV à 18h au centre commercial.

6 - Échanges et questions diverses :

De la part de M. Alain RIEHL, nouveau membre du CDQ6, qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent à cette réunion, deux suggestions ci-dessous :

• Q: Il serait judicieux de nettoyer les conteneurs de la place (au niveau du 20) de la rue des Roses et d'informer les riverains sur les nouveaux jours de ramassage.

R: Le nettoyage des conteneurs et la diffusion de l'information sur les jours de ramassage sont de la compétence de la CABA et non de la ville. L'animatrice a tout de même pris contact avec le service environnement de la CABA qui gère la collecte des déchets. Le service a pris note de la demande pour le nettoyage des conteneurs.

Pour la rue des Roses, les jours de collecte sont les suivants :

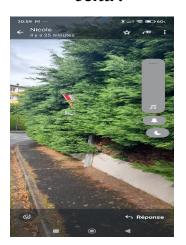
- * Collecte des ordures ménagères (OM) : mardi et vendredi.
- * Collecte tri sélectif : lundi et mercredi parfois en plus, le vendredi si le service l'estime nécessaire.
- **Q**: Des camions ou des camping-cars se garent régulièrement sur le trottoir de la rue de Firminy (à côté du parking Intermarché) ou sur avenue Charles de Gaulle (au niveau de la boulangerie). Ne serait-il pas envisageable d'interdire ces stationnements de gros véhicules gênants pour faciliter la visibilité des véhicules qui sortent des parkings?

R: L'animatrice a fait le lien avec la Police Municipale. Des agents vont passer plus régulièrement sur ces deux artères pour examen de la situation et faire le nécessaire.

Pour information, un arrêté interdisant le stationnement des véhicules lourds serait seulement envisageable en cas de récurrence du problème et de gêne majeure pour la sortie du parking. De la part de M. Thierry COSTE, qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent à cette réunion, deux suggestions ci-dessous :

Q: Plusieurs riverains de la rue de Marmiesse ont fait part de leurs préoccupations quant à la vitesse excessive des automobilistes au niveau du passage protégé devant le pôle santé. Serait-il possible d'envisager l'installation d'un radar pédagogique pour sensibiliser les conducteurs et relever les vitesses.

R: La demande a été communiquée au service et à l'élu concerné. L'adjoint à la qualité de vie, à l'aménagement urbain et aux travaux a validé la demande et fait inscrire la rue de Marmiesse sur le planning des radars pédagogiques. Il sera installé sur cette artère dans les mois à venir.



Q: Présence de végétation envahissante sur la voie publique au carrefour des rues de Marmiesse et de Baradel, rendant difficile la circulation des piétons et la lisibilité du panneau. En pièce jointe une photo illustrant la situation.

R : La demande a été transmise au service Aménagement Environnement qui depuis a envoyé un courrier au propriétaire lui demandant d'entretenir la haie.

Autres remarques:

Q: Dans le contexte des enjeux écologiques de la mobilité, Pierre ROUCHES souhaite que Véronique VISY aborde avec Sébastien PRAT (Vice-Président en charge des Mobilités et des transports urbains à la CABA) sa demande de gratuité des transports en commun.

R : Véronique VISY va faire le lien mais précise que le principal problème lié à ce type de mesure est celui du financement, la gratuité ferait peser un risque de transfert de ces coûts vers les contribuables.

Q: Un membre nous signale, que suite à des travaux réalisés il y a plusieurs semaines sur la Plaine de la Ponétie, au niveau du canal de la Jordanne, des morceaux de tuyau et des barrières sont restés sur place.

Est-il possible de faire le nécessaire pour les enlever ?

R: La demande a été relayé au service compétent qui va faire le nécessaire.

7 - Faire émerger des idées, projets d'aménagements collectifs au sein des quartiers pour en améliorer le cadre de vie.

En raison de l'heure tardive, ce point n'a pu être abordé, il sera à développer lors de notre prochaine rencontre.

Pour rappel, un des rôles essentiels de notre instance démocratique (CDQ) est d'échanger et de réfléchir ensemble à des micro-projets collectifs pour améliorer le cadre de vie au quotidien des habitants de chaque secteur.

Lors d'une précédente réunion il avait été demandé aux membres de réfléchir à des propositions de projets. Il avait été proposé :

Aménagement du petit espace public au niveau du 47 rue de Baradel.

Cette proposition est-elle maintenue et si oui, avant d'approfondir l'idée, il est à envisager de faire un diagnostic sur place avec échanges avec les riverains afin de déterminer si il y a un réel besoin d'amélioration de l'espace.

Pour conclure, Véronique VISY et l'animatrice invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr